

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-312.

Loi pour faire droit à Iona Gertrude Mary Adcock Dolphin.

Préambule.

CONSIDÉRANT que Iona Gertrude Mary Adcock Dolphin, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Walter Percy Dolphin, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-deuxième jour de juin 1932, en la cité de Manchester, comté de Lancaster, Angleterre, et qu'elle était alors Iona Gertrude Mary Adcock, célibataire; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande: A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète: 5 10 15

Dissolution
du mariage.

1. Le mariage contracté entre Iona Gertrude Mary Adcock et Walter Percy Dolphin, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

Droit de se
remarier.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Iona Gertrude Mary Adcock de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit Walter Percy Dolphin n'eût pas été célébrée. 20